

Qui et Pourquoi, depuis la mort de Mgr Lefebvre en 1991, a détourné la finalité surnaturelle de l'OPERATION-SURVIE des sacres de 1988, pour assigner à la FSSPX ce FAUX objectif prioritaire de la «ré-conciliation» avec la Rome conciliaire (en fait la «ré-conciliarisation» de la FSSPX) ?

Qui a, depuis 2000, PROMU, et Pourquoi, le FAUX préalable de l'autorisation de la messe de Saint Pie V ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question du rétablissement du VRAI Sacerdoce de VRAIS prêtres, ordonnés par des Evêques VALIDEMENT sacrés selon le rite VALIDE des Saints Ordres ?

Qui a INVENTE, et POURQUOI, le faux préalable de la levée des «excommunications» ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question de l'abrogation de *Pontificalis Romani* INVALIDE de 1968 et du rétablissement du vrai rite de la consécration épiscopale VALIDE d'avant 1968?

A quoi servirait-il, en effet, de faire dire le VRAI rite de la messe par de FAUX prêtres ?

Serait-ce donc qu'après avoir obligé de VRAIS prêtres à dire une FAUSSE messe, l'on veuille désormais faire dire la messe du VRAI rite par de FAUX prêtres ?

Serait-ce que l'on veuille «concilier» les VRAIS prêtres qui disent encore la VRAIE messe avec un clergé aussi INVALIDE que le FAUX CLERGE ANGLICAN ?

*Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)*

vendredi 17 novembre 2006

Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site <http://www.virgo-maria.org/>.

L'ancien collaborateur de l'abbé de Tanoüarn condamne Vatican II, dénonce la «manoeuvre» du *Motu Proprio* et rejette implicitement la politique de Mgr Fellay

La contestation parisienne croît et s'amplifie contre le trio manipulateur de Suresnes (abbés de Cacqueray, Celier et Lorans)

L'ancien collaborateur de l'abbé de Tanoüarn déclare que Vatican II ne peut être réinterprété mais doit être condamné. Il dénonce également la « libération » du rite de Saint Pie V (tant désirée par Mgr Fellay) comme une manœuvre de Rome.

Sa déclaration condamne implicitement la politique des « préalables » de Mgr Fellay alors que le site officiel (honneur.org) des abbés de Suresnes tente de détourner le coup : « *ni recommandé, ni recommandable* » leur répond M. H. !

M.H. DÉMENT SA PARTICIPATION AU « CARREFOUR » DU 20 NOVEMBRE DE L'ABBÉ DE TANOÛARN

M. H. qui avait participé très activement aux côtés de l'abbé de Tanoüarn à la révolte des « Mutins » en août et septembre 2004, puis durant les mois suivants à l'organisation du premier congrès des Mutins du 6 février 2005, vient de publier un communiqué qui tombe comme une bombe alors que ces derniers mois Mgr Fellay a multiplié les manœuvres pour développer un climat de pré-ralliement et affaiblir et diviser la FSSPX par des discussions et des initiatives (« bouquet » spirituel, DVDs) de compromissions.

L'abbé de Tanoüarn a lancé l'organisation d'une soirée, un « Carrefour »¹ apostolique pour le 20 novembre 2006 au soir sur Paris. Dimanche 12 novembre 2006 un tract a été distribué sur Paris dans lequel le programme du « carrefour » citait le nom de M. H. comme modérateur d'une table ronde.

S'agissait-il d'une tentative de l'abbé de Tanoüarn de forcer la main à M. H. en le mettant devant le fait accompli ? Nous reconnâtrions là des méthodes déjà connues de l'abbé, actionnaire principal de *Minute*. Nous renvoyons à l'affaire du

¹ http://www.virgo-maria.org/articles_HTML/2006/011_2006/VM-2006-11-12/VM-2006-11-12-A-00-CSI_AngliCampos_v1-1.htm

journal *Minute* le 25 août 2004 contre l'abbé de Cacqueray². Le journal de l'abbé de Tanoüarn avait lancé une attaque contre son propre Supérieur (abbé de Cacqueray), et immédiatement le directeur du journal (J.M.Molitor) écrivait au Supérieur du District de France pour l'assurer que l'abbé de Tanoüarn n'avait aucune influence sur la ligne de l'hebdomadaire.

M.H. CONDAMNE VATICAN II ET TOUT EFFORT DE « RÉINTERPRÉTATION » DE CE CONCILE

M. H. ne se contente pas de désavouer le procédé de l'abbé de l'IBP à son égard. Il en profite pour condamner la participation à la soirée du 20 novembre 2006. Il condamne également le concile Vatican II qu'il dénonce comme un produit de la philosophie des Lumières, source de la doctrine de la liberté religieuse qui a pour corollaire l'œcuménisme et le dialogue inter-religieux. Cette position rejoint la « *tabula rasa* » préconisée en avril 2006 aux États-Unis par Mgr Tissier de Mallerais à l'égard de Vatican II.³

« La philosophie des Lumières est radicalement incompatible avec le christianisme. Le concile Vatican II est pétri de cette philosophie : il ne doit donc pas être réinterprété mais condamné. » M.H.

Auteur d'une thèse de doctorat sur la démocratie, M. H. pointe du doigt le modèle de philosophie politique d'où dérivent ces fausses doctrines de Vatican II :

« Les corollaires de cette doctrine sont l'œcuménisme et le dialogue inter-religieux, qui supposent entre les diverses religions un état de droit analogue au mécanisme du contrat social démocratique. » M.H.

M.H. DÉNONCE LA MANŒUVRE DU MOTU PROPRIO SUR LE RITE DE SAINT PIE V

Et l'ancien compagnon de route de l'abbé de Tanoüarn de dénoncer ensuite la manœuvre de Ratzinger pour « autoriser » le rite de Saint Pie V comme un piège du propre aveu des membres de la Curie.

« Les vellétés de Benoît XVI de faciliter l'usage du missel traditionnel sont, selon les explications mêmes de la Curie(1), une simple manœuvre destinée à conduire les traditionalistes à la « pleine communion », laquelle implique l'acceptation des orientations de Vatican II, ainsi que Benoît XVI l'a clairement rappelé à Mgr Fellay lors de l'audience du 29 août 2005. » M.H.

« Pourquoi un geste comme celui de l'érection de l'Institut du Bon pasteur, accompli sous le signe de la réconciliation et d'une pleine communion retrouvée avec l'Eglise, devrait-il remettre en question un autre processus, qui lui aussi doit se réaliser à l'enseigne de la réconciliation et de la pleine communion? » Castrillon Hoyos à I-Media le 21 septembre 2006⁴

M.H. CONDAMNE IMPLICITEMENT LA POLITIQUE DES « PREALABLES » DE MGR FELLAY

Il s'agit donc ici implicitement d'une dénonciation par M.H. de la politique des préalables de Mgr Fellay inaugurée par celui-ci en 2000. Mgr Fellay est à l'initiative de la reprise des contacts avec Ratzinger après son élection le 19 avril 2006. Il s'en est bruyamment vanté. Et M.H. de rappeler que le terme de cette « libération » du rite traditionnel n'est faite par Ratzinger que dans le seul but de rallier la FSSPX à la « pleine communion », c'est-à-dire à l'acceptation de Vatican II. Cette « autorisation » du rite ne serait envisagée que dans le seul but d'une capture de la FSSPX, et non pas d'un miraculeux retour du rite traditionnel comme l'abbé de Cacqueray qui, emboîtant à l'abbé Lorans propagandiste du « bouquet » spirituel, s'est évertué à essayer d'en accréditer le sophisme :

« Il y a un mouvement en faveur de la messe de Saint Pie V qui vient de Rome. Il est possible que du vivant de ce pape là on arrive à une liberté de la messe de Saint Pie V. La liberté semble devoir lui être donnée »

« Aujourd'hui il y a certaines nuances du discours romains qui montrent que Rome ne se trouve plus aussi assuré pour tenir un langage de condamnation. Le pape Benoît XVI a parlé à Mgr Fellay du vénéré Mgr Lefebvre. Le pape Benoît XVI a reconnu qu'il y avait un cas de nécessité pour la France et l'Allemagne »
Abbé de Cacqueray, 27 septembre 2006

² http://www.virgo-maria.org/articles_HTML/2006/010_2006/VM-2006-10-07/VM-2006-10-07-A-00-Ratzinger_commanditaire_principal_de_Minute.htm

³ http://www.virgo-maria.org/articles/2006/VM-2006-04-30-1-00-Mgr_Tissier_rejette_tout_Vatican%20II_et_toute_reconciliation.pdf

⁴ http://qien.free.fr/2006/200609/20060921_castrillon.htm

M.H. ne manque pas de souligner que cet objectif a bien été clairement affirmé à Mgr Fellay par Ratzinger le 29 août 2005, il montre ainsi l'incroyable naïveté (ou complicité secrète) de Mgr Fellay qui se comporterait comme s'il se pouvait que ce ne fût pas le véritable terme de la « manœuvre » (ou plutôt de ce « processus ») de Ratzinger. Le rappel de l'évidence à l'évêque est ici direct et cinglant.

M.H. BALAIE IMPLICITEMENT LES SOPHISMES DES ABBÉS DE CACQUERAY ET LORANS

Évidemment par une telle déclaration, M.H. balaie le rideau de fumée du fameux discours de Ratzinger à la Curie le 22 décembre 2005, dont, pas plus tard que le 27 septembre 2006, l'abbé de Cacqueray, emboîtant le pas à son cousin germain l'abbé de Tanoüarn, se faisait des gorges chaudes pour affirmer (sans rire) :

« autant Rome a rejoint la Fraternité pour exprimer ce constat de crise, autant Rome a continué à défendre le concile Vatican II coût que coûte jusqu'à maintenant. Cependant, je voudrais noter quelques nuances. Il est certain que le discours programmatique que le pape a prononcé devant la Curie le 22 décembre 2005 est un discours qui avoue à l'évidence un embarras dans cette défense du concile à laquelle il s'emploie. Le pape finalement se trouve obligé de défendre le concile »

« L'affaiblissement des positions de la Rome conciliaire se manifeste à travers cette nécessité de défendre le concile. »

« Le pape a révélé la faiblesse du concile Vatican II. »

Abbé de Cacqueray, 27 septembre 2006

AFFOLEMENT DU SITE ANONYME CAUTIONNÉ PAR LES ABBÉS DE SURESNES QUI BRANDIT UN NOUVEL ÉPOUVANTAIL

Les déclarations de M.H. ont affolé le site anonyme honneur.org (« *ni recommandé, ni recommandable* ») cautionné par Suresnes qui, craignant de ne plus parvenir à dissimuler à Mgr Fellay le durcissement croissant des fidèles sur Paris qui s'opposent à la politique du Supérieur de la FSSPX, sort alors un nouvel épouvantail qu'il brandit devant M.H. pour l'intimider : tout opposant au « processus » piloté par Mgr Fellay serait un « sédévacantiste » !

Voici donc la nouvelle équation par laquelle Suresnes veut culpabiliser les opposants à la politique de Mgr Fellay :

Refus de la politique des « préalables » de Mgr Fellay = sédévacantisme

Or cette politique des « préalables » de Mgr Fellay et de son petit clan de rallieurs (abbés Schmidberger, Sélégnny, Lorans, de La Rocque, Celier, Wuilloud, du Chalard) opère justement l'inversion des directives données par Mgr Lefebvre dans *Fideliter* n°66 (septembre-octobre 1988 en pages 12-14).⁵

« Si vous n'acceptez pas la doctrine de vos prédécesseurs, il est inutile de parler. Tant que vous n'aurez pas accepté de réformer le Concile, en considérant la doctrine de ces papes qui vous ont précédé, il n'y a pas de dialogue possible. C'est inutile. » Les positions seront ainsi plus claires » Mgr Lefebvre, 1988

LE « PROCESSUS » MACHIAVELIQUE AUQUEL ŒUVRE INLISSABLEMENT MGR FELLAY POUR DIVISER ET AFFAIBLIR LA FSSPX

Avec cette nouvelle pression, nous voyons combien le processus enclenché par Mgr Fellay s'avère machiavélique, dans son principe et dans ses applications. L'obligation de choisir son camp se fait de plus en plus proche. M.H. se voit donc l'objet de cette intimation et il est certain que demain d'autres personnes y compris les clercs seront soumis à cette pression. Alors que la question de la démission de Mgr Fellay, après son mensonge public du 12 octobre 2006, est désormais de plus en plus évoquée, il est grand temps que des voix autorisées parlent et dénoncent ces agissements du petit clan des « rallieurs ». Pour l'heure nous posons une simple question : M.H. écrit-il tout haut ce que Mgr Williamson, très occupé dans ses multiples déplacements internationaux actuels en Amérique du Sud et en Europe, pense tout bas ? Mais que les évêques parlent donc !

Exploitant de nouveaux éléments, nous allons prochainement analyser comment Ratzinger poursuit, avec la complicité active de Mgr Fellay, l'affaiblissement et la division de la FSSPX en vue de la capturer. Cette mainmise qu'espère opérer le chef de l'Eglise conciliaire sur la FSSPX procurera deux bénéfices à sa politique : premièrement l'éradication du Sacerdoce catholique valide et deuxièmement des troupes nouvelles de prêtres sur lesquelles il compte afin d'en constituer

⁵ http://www.virgo-maria.org/articles_HTML/2006/011_2006/VM-2006-11-11/VM-2006-11-11-A-00-Le_plan_melchito_chinois_de_Mgr_Fellay.htm

le fer de lance anti-islamique d'un « choc des civilisations » dont sa provocation préméditée de Ratisbonne constitue le signal avant-coureur. Or Mgr Lefebvre n'a pas du tout assigné comme finalité à son œuvre de combattre l'islam, comme s'évertue à le faire croire l'abbé de Cacqueray qui multiplie et encourage les discours en ce sens, mais bien plutôt de sauvegarder le Sacerdoce catholique.

LA VÉRITABLE QUESTION DE FOND QUI VA FINIR PAR ÉMERGER : L'INVALIDITÉ DU CLERGÉ CONCILIAIRE

Nous savons que M.H. suit attentivement les travaux scientifiques du Comité international *Rore Sanctifica* (CIRS), il n'est donc pas sans ignorer, au vu des faits capitaux révélés depuis 18 mois sur *Pontificalis Romani* (1968)⁶ et le nouveau rite de consécration épiscopale, que la question désormais primordiale en 2006 est celle de la survie sacramentelle du Sacerdoce catholique et qu'elle rejoint exactement la finalité assignée par Mgr Lefebvre à son œuvre et concrétisée par les sacres du 30 juin 1988. Cette question l'emporte évidemment en urgence sur la question doctrinale qu'il a résumée dans son communiqué du 13 novembre 2006, car désormais la pérennité de la succession apostolique est en péril de mort et Mgr Fellay apporte sa pioche à cet enterrement qui pointe.

Quand donc les évêques de la FSSPX poseront-ils publiquement cette question vitale ? Quand donc répondront-ils à la lettre ouverte que leur ont adressé des fidèles ?⁷

Continuons le bon combat

Abbé Michel Marchiset

⁶ <http://www.rore-sanctifica.org>

⁷ http://www.virgo-maria.org/articles/2006/VM-2006-10-10-A-00-Appel_aux_quatre_eveques_de_la_FSSPX.pdf

<http://www.leforumcatholique.org/message.php?num=236534> - 13 novembre 2006

<http://www.leforumcatholique.org/message.php?num=236687> - 13 novembre 2006

<http://www.leforumcatholique.org/message.php?num=236724> - 14 novembre 2006

13 novembre 2006⁸

Les organisateurs de la conférence intitulée « La Tradition catholique, notre bien commun », qui doit se tenir le 20 novembre au Palais de Mutualité à Paris, ont diffusé un tract au terme duquel je dirigerai un débat sur les « solutions théologiques après Vatican II ». Il s'agit d'une méprise.

Je considère en effet que la terrible crise, que subit l'Eglise catholique depuis quarante ans, provient de la folle tentative de ce concile d'ouvrir l'Eglise au Monde et de marier la doctrine catholique à la philosophie des Lumières. Le cœur de cette tentative est la doctrine conciliaire de la liberté religieuse, fondée sur une conception de la dignité humaine directement issue de cette philosophie des Lumières. Les corollaires de cette doctrine sont l'œcuménisme et le dialogue inter-religieux, qui supposent entre les diverses religions un état de droit analogue au mécanisme du contrat social démocratique.

Cette doctrine revient à placer les faux dieux sur le même plan que Jésus-Christ et à donner aux fausses religions les mêmes prérogatives qu'au catholicisme. Elle conduit inéluctablement à s'abstenir de confesser pleinement la divinité du Christ et l'unicité de l'Eglise qu'Il a fondée. Elle a été maintes fois condamnée solennellement par les papes, notamment Pie IX et Pie XI. Elle constitue tout simplement une hérésie que les chrétiens doivent rejeter vigoureusement s'ils veulent conserver la foi catholique.

La philosophie des Lumières est radicalement incompatible avec le christianisme. Le concile Vatican II est pétri de cette philosophie : il ne doit donc pas être réinterprété mais condamné.

Les velléités de Benoît XVI de faciliter l'usage du missel traditionnel sont, selon les explications mêmes de la Curie(1), une simple manœuvre destinée à conduire les traditionalistes à la « pleine communion », laquelle implique l'acceptation des orientations de Vatican II, ainsi que Benoît XVI l'a clairement rappelé à Mgr Fellay lors de l'audience du 29 août 2005.

Parce que la confession de la foi est une grave obligation, il m'est impossible de participer à une réunion religieuse « dans la ligne de Benoît XVI » et d'arbitrer un « débat » dont les participants supposent que Vatican II est conforme à la foi catholique.

Une longue amitié me lie aux fondateurs de l'Institut du Bon Pasteur dont j'ai toujours soutenu les combats quand ils me paraissaient légitimes. Je ne peux aujourd'hui souscrire à leur stratégie d'« entrisme » dans l'Eglise conciliaire, dont je crains qu'elle n'aboutisse au mieux à d'amères désillusions.

M.H.

(1) Cf. l'entretien du Cardinal Castrillon Hoyos à I.Media du 21/9/06 et le discours du Cardinal Ricard aux évêques de France le 4/11/06.

Le 20 novembre, une polémique - par l'abbé Guillaume de Tanoiarn

Je savais, en organisant cette soirée à la Mutualité que j'aurais quelques difficultés à aménager une cohabitation charitable entre catholiques. Je ne les attendais pas de ce côté-là. M.H. est et demeure un ami. C'est à ce titre - et connaissant sa valeur et sa hauteur de vue - que je lui avais proposé d'arbitrer l'un des débats, lundi soir. Il m'avait répondu par un « oui » franc et massif. Il est vrai que j'avais évoqué la possibilité de la présence d'un sédévacantiste au surnom très romain parmi les invités. Pour des raisons d'équilibre interne, j'ai renoncé à

⁸ <http://www.leforumcatholique.org/message.php?num=236534>

confirmer cette invitation. Et j'ai pensé que M.H. , avec lequel j'ai organisé naguère certain symposium sur Vatican II, serait la personne idoine pour conduire un débat intitulé de façon très ouverte : Des solutions théologiques après Vatican II. J'ai ainsi légèrement changé la donne, pour lui comme pour beaucoup d'autres participants, contactés téléphoniquement et qui ne se sont pas plaints. Aujourd'hui, cher Maxence, vous m'accusez de "méprise" et vous le faites publiquement. Je veux bien confesser ici une certaine légèreté, due aux multiples sollicitations du moment. Mais je ne me suis pas mépris sur votre acceptation première. Par ailleurs, je vous ai proposé et je renouvelle ici cette proposition, de participer à cette Table ronde en tant que débateur... Jusqu'ici vous avez refusé cette proposition. Je trouve cela dommage : en tant que catholique de bonne foi, vous aviez votre place dans ce débat.

Cette bonne foi que je vous reconnais, vous me la contestez à moi en m'accusant, en outre, "d'entrisme" dans l'Eglise conciliaire. Entrisme ? Comme si l'IBP était entré en fraude dans l'Eglise. C'est l'opinion de Jean Pierre Denis directeur de la Vie. Il viendra l'exprimer le 20 novembre, ainsi qu'il l'a annoncé à ses lecteurs dernièrement. Mais que ce soit la vôtre, cela peut surprendre... Je précise ici que nous n'avons jamais cherché à tricher sur nos convictions, ni moi ni les autres membres de l'IBP. Simplement nous avons un pape, Benoît XVI, qui depuis le 22 décembre 2005, lors d'un mémorable discours à la Curie, modifie profondément la perception que l'Eglise se faisait du concile Vatican II. Il nous invite à en faire un objet d'interprétation. Et aujourd'hui, en écho, le cardinal Ricard, à Lourdes, nous demande de « le relire à nouveaux frais ». C'est ce que personnellement j'avais fait dans le symposium auquel je faisais allusion. C'est ce que nous ferons ce lundi 20 novembre. Entrisme ? Non : volonté de fidélité... mise à l'épreuve du débat.

On ne peut quand même pas faire comme si Vatican II n'existait pas... On ne peut pas non plus lui intenter un procès en hérésie, comme je l'ai écrit en 2003 dans l'introduction à mon petit livre Vatican II et l'Evangile. Que faire alors ? Benoît XVI nous l'indique : il faut lire Vatican II à la lumière de la Tradition. Cette formule ne vous rappelle rien ?

Réponse à un ami - par M.H.

Cher Monsieur l'Abbé,

Vous m'aviez invité à prendre le train pour Budapest et j'avais accepté. J'apprends qu'il va finalement à Oslo ! Comme il est difficile d'aller de chez nous à Oslo par le train... je préfère m'abstenir.

J'invite nos lecteurs à dépasser les questions de forme et à relire mon communiqué. L'horrible crise de l'Eglise que nous vivons est une crise de la foi, une crise dogmatique. Vatican II veut donner à l'erreur les droits de la vérité. C'est une hérésie qui a clairement mérité l'anathème de Pie IX dans le Syllabus. C'est un fait auquel ni vous ni moi ne pouvons rien changer. L'Eglise ne peut enseigner l'erreur, donc Vatican II doit être condamné. Le reste n'est que paroles jetées au vent.

Quant à ceux qui me traitent avec ironie de « pur », je leur confesse humblement que je suis un misérable pécheur digne de leur miséricorde. Mais mon impureté même ne m'autorise pas à supporter les atteintes à la pureté de la foi.

Quant aux autres qui me disent « désespéré », qu'ils sachent que je n'ai jamais dit que l'Eglise avait disparu. Mais l'Eglise est bien plus grande que deux générations d'un clergé félon. Dieu qui nous juge du haut du ciel est toujours « omnipotens » et son bras ne s'est pas raccourci. Je ne sais pas comment Il fera mais je ne doute pas un instant de sa victoire. Il ne nous demande pas de gagner mais d'être fidèle.

Face à cette dangereuse hérésie de la liberté religieuse, le « politique d'abord » de Maurras apparaît dérisoire. Le véritable rempart est la confession intrépide et confiante de l'entière foi de nos pères : Jésus-Christ est Dieu et on ne se sauve que par Lui.

Bien amicalement et respectueusement,

In caritate Christi,

M.H.

<http://www.leforumcatholique.org/message.php?num=237013>

Pour JacHou, Maximilien, Reginald, Abel et nos autres amis : pardon de cette réponse tardive.

Pie IX, bulle *Quanta Cura*, 8/12/1864 (Denzinger Bannwart, « DB », 1690) (trad. « maison ») :
« par cette idée entièrement fautive de régime social ils ne craignent pas de favoriser cette opinion erronée, extrêmement funeste au salut des âmes et de l'Eglise catholique, que notre prédécesseur d'heureuse mémoire Grégoire XVI appelait un délire (enc. *Mirari* 15/8/1832), à savoir « que la liberté de conscience et des cultes est un droit propre de tout homme, qui doit être proclamé et affirmé par la loi dans toute société correctement constituée, et que ce droit appartient aux citoyens à une liberté entière ne pouvant être contrainte par aucune autorité ecclésiastique ou civile, par ce droit ils peuvent manifester et déclarer ouvertement et publiquement n'importe laquelle de leurs conceptions par oral ou par écrit » »

Pie IX, « *Syllabus ou collection des erreurs modernes* » (annexé à la bulle *Quanta Cura*, DB, 1777, 1778) (trad. « maison »):

« §X Erreurs qui se rapportent au libéralisme d'aujourd'hui :

77. A notre époque il ne convient plus, que la religion catholique aie le statut de religion unique de l'Etat, à l'exclusion de toutes les autres.

78. De là il est louable que, dans certaines contrées de nom catholique, la loi prévoie que les immigrés dans ces régions puissent jouir chacun de l'exercice public de son culte.

79. Il est entièrement faux que la liberté civile des cultes ainsi que le plein pouvoir attribué à tous de manifester ouvertement et publiquement n'importe quelle opinion et réflexion conduisent à corrompre plus aisément les mœurs des peuples et les âmes et à propager la peste de l'indifférentisme.

80. Le pontife romain peut et doit de réconcilier et composer avec le progrès, le libéralisme et la société d'aujourd'hui. »

Vatican II, Déclaration sur la liberté religieuse (*Dignitatis Humanae*) :

« 2. ...[le concile] déclare, en outre, que le droit à la liberté religieuse a son fondement dans la dignité même de la personne humaine telle que l'ont fait connaître la parole de Dieu et la raison elle-même. Ce droit de la personne humaine à la liberté religieuse dans l'ordre juridique de la société doit être reconnu de telle manière qu'il constitue un droit civil.

(...)

3. ...C'est donc faire injure à la personne humaine et à l'ordre même établi par Dieu pour les être humains de refuser à l'homme le libre exercice de la religion sur le plan de la société, dès lors que l'ordre public est sauvegardé.

(...)

4. ...dès lors, donc, que les justes exigences de l'ordre public ne sont pas violées, ces groupes [religieux] sont en droit de jouir de cette immunité afin de pouvoir se régir selon leur propres normes, honorer d'un culte public la divinité suprême, aider leurs membres dans la pratique de leur vie religieuse et les sustenter par un enseignement, promouvoir enfin les institutions au sein desquelles leurs membres coopèrent à orienter leur vie propre selon leur principes religieux »

Au nom du texte précédent Paul VI a obligé l'Espagne à renoncer au catholicisme comme religion d'Etat, Jean-Paul II a placé le christianisme au même rang que les autres religions à Assise et nos « évêques » livrent les chapelles qu'ils ont vidées aux musulmans.

Quelle interprétation, quelle « herméneutique », nous prouvera que Vatican II n'est pas en contradiction formelle avec Grégoire XVI et Pie IX ?

La même comparaison est à faire sur l'œcuménisme entre l'encyclique *Mortalium Animos* de Pie XI et le décret de Vatican II *Unitatis Redintegratio*.

Merci, Réginald, de vos intéressantes citations du « catéchisme de l'Eglise catholique ». Elles sont caractéristiques de ce document qui voit l'ambiguïté des textes conciliaires qu'il essaie – en vain - d'accorder avec la doctrine catholique. Quelle est la différence entre un « droit » et une « permission morale » ? Quelle est la différence entre un « droit » à une religion fausse et un « droit à l'erreur » ? Il n'y a pas de différence entre le « droit » et le « juste » (cf les travaux de Michel Villey).

Merci Abel de vos pertinentes citations du Cardinal Ratzinger et de Jean-Paul II sur l'Eglise et le monde : Vatican II est bien une folle tentative d'ouvrir l'Eglise au Monde. Or cette ambition a été condamnée par le Syllabus n° 80 (voir plus haut) et Notre Seigneur nous a dit que nous n'étions pas du monde (Jo 15, 19).

Enfin contrairement aux insinuations d'un site « ni recommandé, ni recommandable », même si je n'approuve pas ce qu'il fait actuellement, je garde toute mon affection à l'Abbé de Tanouärn. La vie est longue. L'amitié suppose la charité de la vérité : *amicus Plato sed magis amica Veritas*.

MH

Pour vous abonner ou vous désabonner de la lettre d'information Virgo-Maria, veuillez remplir le formulaire disponible sur notre site <http://www.virgo-maria.org/>